

# Alteo : les associations appellent à manifester



L'usine d'alumine de Gardanne reste dans le collimateur des écologistes

Après l'arrêté préfectoral de décembre dernier, l'usine Alteo de Gardanne n'a plus la possibilité - depuis le 1<sup>er</sup> janvier - de déverser en mer des résidus de bauxite (les tristement célèbres "boues rouges"), mais pourra, durant plusieurs années, continuer à dégager vers le

Parc national des calanques des eaux chargées d'éléments toxiques. Une décision appuyée par le Premier ministre, qui soulève un tollé chez les défenseurs de l'environnement. Il donnent rendez-vous aujourd'hui à 14 h à Marseille, devant la Préfecture.



Les associations de protection de l'environnement réclament l'arrêt définitif et immédiat des rejets polluants, de nouveau autorisés par la préfecture. Le début du passage sous marin des tuyaux transportant les rejets liquides de l'entreprise Alteo démarre dans la calanque de Port Miou.

/PHOTO FLORIAN LAUNETTE

**L**a démocratie bafouée, le Parc National des Calanques sacrifié", le professeur Henry Augier, d'Union Calanques Littoral, n'a pas de mots assez sévères pour parler de l'arrêté préfectoral autorisant les rejets (liquides) de la société d'Alumine Alteo de Gardanne, dans la mer, pendant six ans encore. "Cette décision prise par le gouvernement est un déni de démocratie".

## 50 ans de boues rouges

Ex-responsable des enseignements du Certificat d'Etudes Supérieures de molysmologie (science des pollutions et des autres nuisances) à la faculté des sciences de Luminy, le scientifique explique que l'engagement pris en 1996, lors du précédent arrêté, n'aurait pas été respecté. L'usine d'alumine de Gardanne a déversé pendant 50 ans ses boues rouges polluées dans les eaux de la Méditerranée, au large de Cassis.

"La vie des fonds marins a été recouverte d'un mortel manteau, du golfe de Fos à Toulon. L'industriel s'était engagé à arrêter tout rejet au 31 décembre 2015". Le nouvel arrêté lui permet de continuer, avec les rejets liquides. Sauf qu'entre-temps, les lieux sont devenus en 2012 Parc national.

## Pollution et eau gaspillée

Henry Augier cite une longue liste de polluants dangereux contenus dans ces eaux, "toxiques et mortelles pour la vie marine, la faune la flore et notre santé". Avec la disparition au 1<sup>er</sup> janvier des boues rouges, une partie des polluants ne va plus à la mer. "Mais, insiste le Pr Augier, ce qui reste va rester en surface, et aller plus loin polluer les côtes".

Le scientifique dénonce aussi "le gaspillage d'eau, un débit de 270 m<sup>3</sup> par heure, en continu. Une perte considérable, en totale contradiction avec les objec-

tifs de la Cop 21".

Conseil scientifique et conseil d'administration du Parc National des Calanques ont donné un avis favorable. Mais note le professeur Augier, "la décision n'a pas tenu compte des arguments scientifiques contre, ni de la volonté populaire (plus de 27 000 signatures, actuellement il y en aurait près de 50 000), ni des expertises demandées par le ministère. Les instances de sécurité mises en place par la République ont été court-circuitées par le pouvoir central". Le Premier ministre passant au-dessus de sa ministre de l'Écologie.

## Le seul parc naturel doté d'un "permis de polluer"

Les filtres presses, mis en place par l'industriel pour réduire ses apports polluants en mer, ne résolvent que partiellement le problème. "Il aurait dû construire un dispositif de dépollution totale. Les données dont

on dispose montrent que deux ans sont suffisants pour se doter d'une station d'épuration performante, le procédé existe au Canada".

Pour Union Calanques Littoral, "il n'est pas possible d'accepter que les calanques soient, encore pendant six ans, le seul Parc national au monde discrédité par un permis de polluer et de tuer flore et faune marines !"

Les associations qui préparent des recours contre l'arrêté, appellent à manifester à 14 h devant la préfecture.

Corinne MATIAS

Parmi les associations soutenant ce mouvement : Alargo Mazargues, Association Naturiste Phocéenne, Bureau des guides et accompagnateurs, CIQ de Samena, Comité Santé Littoral Sud, Compagnie des guides de Provence, Des Calanques et des Hommes, Excursionnistes marseillais, Fare Sud, Greenpeace, Laisse béton, Les jardiniers de la mer, L'Étang Nouveau, ODASL, Réseau Environnement Santé...

## LES 3 QUESTIONS à José BOVÉ - député Europe Écologie-Les Verts au Parlement européen

### "Valls est hors-la-loi"

Plusieurs années après avoir visité le site des calanques et contribué à mobiliser l'opinion, vous remontez au créneau concernant les "boues rouges". Les choses n'ont donc pas évolué ?

Cela fait effectivement des années que nous agissons au côté des collectifs locaux. Tout ce travail visait à obtenir un arrêt définitif des rejets d'effluents en mer. La ministre de l'Environnement en était elle-même convaincue et avait pris une position très claire en demandant l'arrêt immédiat de ces rejets. Or je constate que tout continue et que le scandale perdure depuis 60 ans.

Êtes-vous partisan d'un arrêt immédiat des rejets comme le préconise Ségolène Royal ou bien d'un arrêt différé comme le demande l'industriel ?

L'industriel dit que si on lui ordonne de tout stopper maintenant, il devra payer le démantèlement des conduites et la remise en état du site. Mais ce n'est pas aux pêcheurs, aux riverains ni aux citoyens en général de subir cette situation et d'en payer les conséquences. Ma position est claire : tout doit s'arrêter demain. C'est pourquoi nous avons été scandalisés par l'arrêté de continuation pris par le préfet. D'autant plus que le texte ne comporte aucune date d'arrêt effectif. On nous dit que c'est pour six ans, mais cela ne figure nulle part.

Qu'allez vous faire dans l'immédiat ? Avec ses avocats, notre collectif a étudié la si-



José Bové perplexe ? En fait, il est carrément contre cette autorisation de prolongation des rejets pour Alteo.

/PHOTO ARCHIVES SERGE MERCIER

tuation et conclu à un abus d'autorité et de pouvoir de la part du Premier ministre. En clair, sur ce dossier, Manuel Valls est hors-la-loi. Il s'est adjugé une compétence qu'il n'a pas. C'est pourquoi nous allons engager un recours hiérarchique à son encontre. Nous venons d'ailleurs d'adresser un courrier à la ministre de l'Écologie pour lui expliquer notre démarche.

L'industriel affirme qu'un arrêt brutal mettrait en péril des centaines d'emplois ? C'est une pression inacceptable. Ce fonds

d'investissement exerce un chantage à l'emploi pour ne pas avoir à investir. Il se sert des salariés pour cacher son refus d'agir. Or les déchets de bauxite doivent être mis dans des décharges spécialisées et c'est à l'industriel de prendre ses responsabilités. Si à chaque fois telle situation se présente, on renonce au nom de l'emploi et du refus d'investir, où allons-nous ? Il ne sera plus jamais possible de faire quoi que ce soit dans ce pays. En plus, nous sommes tenus par des conventions internationales. Si les salariés sont aujourd'hui menacés, et c'est sans doute le cas, c'est par leur employeur et non par les défenseurs de l'environnement. Et cet employeur bénéficie en plus de la caution du Premier ministre, qui est entré dans le jeu d'une manière invraisemblable.

Allez-vous également agir dans le cadre de votre mandat européen ?

Oui, et en me référant pour cela à la convention de Barcelone, que violent les rejets d'Alteo. C'est pourquoi, si la décision du préfet n'est pas annulée dans des délais très courts, Michèle Rivasi et moi-même saisirons la Commission des pétitions du Parlement européen pour dire que la France s'est mise en infraction. Et elle sera certainement condamnée à se mettre en conformité avec le droit européen. Cette procédure a déjà été utilisée et a mis plusieurs fois nos dirigeants dans l'embarras.

Propos recueillis par Philippe GALLINI